



« DÉVELOPPER DES PROJETS  
DE PROMOTION DE LA SANTÉ  
DANS LES ÉCOLES »

---

*SYNTHÈSE DES 2 SÉMINAIRES D'ÉCHANGES  
DE PRATIQUES DANS LE CADRE DU  
PROJET DE SERVICE DES SPSE*

*Décembre 2019*

---

*Quels projets développer pour que l'école  
devienne un lieu où l'on vit « en santé »  
et où l'on apprend la santé ?*

---



---

La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé est la première mission inscrite dans le décret PSE. Elle se décline dans le projet de service. Chaque équipe y décrit ce qu'elle a l'intention de mettre en œuvre et comment elle compte s'organiser pour traduire les stratégies de promotion de la santé dans ses pratiques.

En décembre 2018, deux séminaires ont rassemblé 19 médecins et infirmières représentant 12 équipes PSE pour partager les expériences, les facteurs facilitants et les freins à la mise en place de projets dans les écoles.

Les pages centrales de ce document présentent les convergences relevées dans les échanges entre professionnels PSE, lors de ces deux rencontres. Ces **convergences** s'organisent autour de deux temporalités :

- S'organiser en équipe avant de construire des projets avec les écoles
- Développer des projets de promotion de la santé avec les écoles

---

Les échanges ont principalement porté sur cette première temporalité. Ils ont conduit à identifier 4 types d'actions à mener au sein du SPSE en vue de faciliter l'implémentation des projets dans les établissements scolaires. Aux yeux des participants, négliger ces aspects, d'apparence évidents, risquerait de délégitimer le travail effectué par les équipes et à terme, pourrait être contre-productif.

Concernant la seconde temporalité, deux points de vigilance sont formulés.

Un certain nombre de propositions émises lors de ces deux rencontres sont communes à celles du cycle 1 'Autour du bilan de santé'<sup>1</sup>. Elles sont précédées d'un astérisque❖ .

En dernière page, sont énumérées quelques conditions pour pouvoir mettre en œuvre ces démarches. Ces conditions supposent la mobilisation d'acteurs externes à l'équipe PSE elle-même, dont la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO).

Les équipes sont invitées à utiliser ces points de convergence dans une démarche d'auto-évaluation. Quelles démarches souhaitent-elles mettre en place pour infléchir leurs pratiques vers des projets de promotion de la santé à l'école mieux ancrés dans la réalité scolaire et plus participatifs ?

---

<sup>1</sup> disponible sur <http://labos.ulg.ac.be/apes/enfants-jeunes/spse-cpms/>

# S'ORGANISER EN ÉQUIPE AVANT DE CONSTRUIRE DES PROJETS AVEC LES ÉCOLES



Construire, au sein de l'équipe PSE, une vision commune de la promotion de la santé (culture, valeurs, stratégies et priorités) qui soit cohérente et clairement identifiée par les acteurs scolaires.

- ❖ **Identifier et clarifier** les **valeurs de référence** et la culture de l'équipe, socle de cohésion interne
- **Utiliser le projet de service** comme un moyen pour construire puis entretenir cette culture et cette vision commune au sein du PSE
- **Etre au clair sur l'expertise** apportée par chaque membre de l'équipe, tant les membres nouvellement engagés que les anciens
- **Choisir des thématiques de projet** de service fédératrices pour l'équipe
- ❖ **Assurer la formation continue** des membres avec un retour à l'équipe : formation de base en promotion de la santé, formations thématiques, participation à des colloques, ...



Avoir une bonne coordination du service PSE

- **Obtenir le soutien du Pouvoir Organisateur (P.O.)** concernant le projet de service
- **Revaloriser** la fonction de **médecin coordonnateur**
- ❖ **Impliquer les médecins** dans la création du projet de service, dans son application quotidienne et son suivi



## Définir la posture professionnelle des membres de l'équipe

- **Ne pas agir dans l'urgence** ou réaliser d'animations 'one shot' ou ponctuelles
- **Plutôt privilégier des projets à long terme** qui ont du sens
- **Prendre du recul** avant d'agir
- **Prendre le temps d'analyser** les demandes avant d'y répondre, de les inscrire dans un projet à long terme ou de les rediriger vers un partenaire
- **Adopter** vis-à-vis des acteurs scolaires **une posture d'accompagnateur** et/ou de personne ressource en promotion de la santé



## Organiser au sein du service PSE les modalités d'appui aux projets santé dans les écoles

- ❖ **Assurer** une bonne **répartition** des tâches
- ❖ **Prévoir des réunions** pour fixer le planning avec l'équipe
- **Approfondir les échanges**, les collaborations et savoir remettre en question ses pratiques
- **Valoriser le temps de préparation** et de réalisation dans le cadre du projet de service
- ❖ **Accueillir des stagiaires infirmier.ère.s** en santé communautaire pour créer de nouvelles animations et le matériel didactique

# DÉVELOPPER DES PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ AVEC LES ÉCOLES



Sensibiliser les acteurs de l'école à la promotion de la santé : DGEO, P.O., direction, enseignants, éducateurs, ...

- **Faire en sorte** que le **service PSE** ne soit **pas seul** à porter la préoccupation de la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé
- **Sensibiliser les écoles** aux bénéfices à retirer d'une participation aux projets proposés, notamment sur base des déterminants communs à la réussite scolaire et à la santé
- **Donner aux acteurs scolaires envie de s'impliquer**
- **Prendre part** à l'élaboration des **projets d'établissement** et des plans de pilotage des écoles



Impliquer l'ensemble des acteurs dans et autour de l'école dans les projets de promotion de la santé

- **Faire participer les acteurs** concernés à la co-construction de projets : SPSE, CPMS, Plannings, enseignants, éducateurs, directions, accueil extra-scolaire, AMO, ...
- **S'assurer** de ne pas être en concurrence mais travailler l'implication de **chaque partenaire** dans un souci de complémentarité
- ❖ **Fixer les objectifs en commun** en se préoccupant du "déjà-là"
- **Planifier** ensemble **le calendrier** des actions envers chaque public
- **Définir** la communication vers **les parents**
- **Se répartir**, entre partenaires, les animations à destination des élèves
- ❖ **Soigner** le partenariat avec **le CPMS**
- **Veiller** à un moment donné à passer la main **aux instituteur.trice.s**



**Plusieurs conditions doivent être réunies pour que l'équipe PSE puisse se consacrer pleinement à l'exercice de la mission 1 présente dans le décret PSE :**

Obtenir des moyens humains supplémentaires ciblés pour contribuer à la mise en place d'un projet de santé dans chaque école ❖

Bénéficier d'occasions de rencontres pour des échanges de pratiques, d'expériences, d'outils et de leur évaluation, entre services et en présentiel

Assurer une véritable gestion logistique du bâtiment PSE (entretien extérieur, chauffage, corniche, ...) afin de libérer les infirmières de cette gestion et leur permettre de se consacrer à la mission 1 de la PSE

Disposer d'un secrétariat au sein du SPSE

Faire en sorte que la DGEO communique aux directions d'école le rôle et les missions de la PSE, dont la mise en place de projets santé ❖

Interpeller la DGEO pour qu'elle formule des directives à l'attention des acteurs scolaires

**Ces conditions supposent la mobilisation d'acteurs externes à l'équipe PSE elle-même, dont le pouvoir subsidiant ONE et la DGEO.**



Pour consulter la synthèse complète du cycle 2 d'échanges de pratiques 2018  
« Développer des projets de promotion de la santé dans les écoles » dans le cadre  
du Projet de service <http://labos.ulg.ac.be/apes/enfants-jeunes/spse-cpms/>